

Lausanne, le 13 janvier 2005

CONSEIL D'ETAT
Château cantonal
1014 LAUSANNE

Appel contre le renvoi de familles de requérants d'asile déboutés avec enfants et/ou jeunes en formation

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

La Société pédagogique vaudoise est soucieuse au plus haut point du traitement réservé par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) aux 115 dossiers qui, après un examen minutieux par le Groupe de travail mixte vaudois, lui ont été soumis par notre canton.

La SPV est vivement troublée par le sort réservé aux familles de requérants dont les enfants, parfois nés dans notre pays, dépendent actuellement de l'enseignement obligatoire ou sont en formation de secondaire II.

Ces derniers, moins encore que leurs parents, n'ont à subir les conséquences de la lenteur des démarches juridiques et administratives et de la situation humainement dramatique qui en résulte aujourd'hui.

Leurs années de vie en terre vaudoise, ont permis l'enracinement de ces jeunes aujourd'hui menacés d'expulsion. Un travail d'intégration important, dans lequel les élèves migrants et l'école ont beaucoup investi, a été réalisé. Des projets ont été construits avec ces garçons et ces filles qui pourraient connaître chez nous un avenir dans la dignité.

Enfin, la SPV rappelle que la Convention des droits de l'enfant garantit le droit à la formation pour tout être humain âgé de moins de 18 ans. Elle n'a aucune assurance que ce droit pourra être assuré à tous les enfants scolarisés et jeunes en formation qui vont être expulsés.

C'est pourquoi la SPV fait solennellement appel à votre sens éthique et à votre responsabilité politique et vous demande d'user de tout le pouvoir qui est le vôtre pour que les familles avec enfants ne soient pas renvoyées.

Nous restons confiants en votre volonté de garantir à toute la jeunesse de notre canton, quel que soit son statut, un avenir et une formation.

Dans l'attente de décisions courageuses de votre part, conformes à la tradition démocratique et humanitaire de notre pays et de notre canton, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, l'assurance de notre considération respectueuse.

Comité cantonal de la SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Jacques Daniélou, président